



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 120377

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés produites par certaines situations liées au maintien à domicile des personnes âgées. Il s'agit notamment des personnes dont l'état de faiblesse ou la corpulence est tel que cela leur interdit de pouvoir se relever seules d'une chute survenant par exemple à leur domicile. Lorsqu'il est fait appel, par les services d'urgence alertés, à l'intervention d'un service ambulancier privé, celui-ci, dont le tarif varie apparemment d'une entreprise à l'autre, reste entièrement à la charge de la victime. Cette situation handicapante pour certains foyers aux ressources insuffisantes ajoute une difficulté à celle déjà subies et constitue un facteur d'inégalité. Tenant compte de ces éléments, il lui demande quelles dispositions sont susceptibles d'être prises pour y remédier et alléger notamment la charge financière des familles.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120377

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2591